



Déclaration préalable à la CAPD  
du 23 mai 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs,

L'an dernier, à la même époque, nous craignons une accélération de mesures envers l'école sans la prise en compte des règles qui la régissent. Aujourd'hui, force est de constater que nous avons raison. Après avoir longtemps privilégié l'expression publique, souvent par médias interposés, Jean Michel Blanquer décline ses orientations par la voie institutionnelle et publie un ensemble de textes officiels : (Guide CP, circulaires au BO, notes sur les APC et les animations pédagogiques) qui se caractérisent par une mise sous tutelle des pratiques enseignantes et un recentrage sur les fondamentaux, français et mathématiques .

Réduire les inégalités impose pourtant de répondre aux enjeux pointés par les évaluations internationales en permettant à tous les élèves de comprendre, en tissant des liens entre les apprentissages. Or des dimensions essentielles de l'apprentissage : la mise en projet des élèves, la prise en compte de leurs besoins et de leur motivation, travailler ensemble, dire et écrire sa pensée ... sont absents de ces textes. Alors que le ministre parle constamment de « confiance », ces textes ne semblent pas fondés sur la confiance de l'institution dans ses enseignant-es, dans leurs choix pédagogiques, leurs expertises.

Le SNUipp-FSU mène dès maintenant, une campagne active pour dénoncer des injonctions niant la professionnalité des enseignant-es et l'exercice de leur liberté pédagogique. Il s'oppose au contournement des programmes fondé sur une instrumentalisation des acquis de la recherche contemporaine et aux prescriptions rétrogrades qui amplifieront les inégalités scolaires, pointées par les évaluations internationales. Il mettra en lumière les dangers que représente la généralisation annoncée des évaluations nationales standardisées, sur les pratiques comme sur les contenus d'enseignement.

Concernant **le mouvement du personnel**, comme tous les ans, nous avons fait notre travail de commissaires paritaires en cherchant des différences éventuelles entre le barème de l'administration et celui calculé d'après les renseignements des collègues. Dès la sortie de la CAPD, nous donnerons le résultat définitif des affectations de chacun-e. Ainsi chaque école pourra connaître son équipe et travailler sur le projet d'école. D'ailleurs, les **axes départementaux du projet d'école** n'ont jamais été envoyés aux écoles, ce qui laisse à penser que les collègues doivent chercher seul-e-s ceux-ci. Ces projets ne devront en aucun cas être rebutés sous prétexte qu'ils n'entrent pas dans les objectifs du rectorat. Ne serait-il pas plus raisonnable de reculer la date d'envoi du projet d'école ?

Les changements du barème mouvement, au niveau des bonifications concernent trop peu de collègues : un seul collègue obtient 0,5 points pour enfant, 5 bénéficient de 2 points supplémentaires car nommé-e-s d'office à plus de 50 km de chez eux, . 7 collègues nommé-e-s d'office en ASH voient leur barème augmenter. Ces mesures doivent être de nouveau discutées pour permettre d'améliorer réellement les conditions de travail des collègues nommé-e-s à TP.

D'autre part, vous avez décidé contre l'avis des organisations syndicales d'octroyer 300 points à tou-te-s les collègues ayant travaillé cette année sur les postes de CP dédoublés, qu'ils/elles perdent ou non leur poste initial. C'est au regard de la formation mise en place que vous avez acté cette décision, or ces collègues obtiennent un poste dans l'école et ne seront pas forcément sur ce dispositif.

Sur les **EXEAT**, nous souhaitons que tou-te-s obtiennent celui-ci pour permettre de faire entrer dans le département les nombreux/euses collègues qui attendent depuis plusieurs années leur intégration (notamment pour les collègues nommé-e-s dans l'Oise). Les collègues non autorisés à quitter le département à cette CAPD, et qui obtiennent leur INEAT ensuite seront-ils/elles autorisé-e-s à partir ?

Par ailleurs, des collègues devant effectuer régulièrement des examens médicaux se sont vu-e-s enlever une journée sans traitement pour absence à une journée de classe. Ces collègues continuent à venir travailler alors que leur santé engendre des soins à des dates qu'ils/elles ne peuvent modifier. Supprimer une journée de traitement a une incidence sur leur ancienneté de service et sur leur carrière. L'administration ne pourrait-elle pas avoir plus d'indulgence et de bienveillance ?